



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 07 novembre 2024

Publié le : 19/11/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :*

Mme Christine WERTHE

*Étaient absents :*

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

*Procurations de vote :*

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET :** 10 - Plan écoles et crèches - Réhabilitation lourde de l'école primaire des Vieilles Perrières - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

Délibération n° 007704

## Plan écoles et crèches - Réhabilitation lourde de l'école primaire des Vieilles Perrières - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre - Demandes de subventions

**Rapporteur** : M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Suite à procédure de concours, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école des Vieilles Perrières a été attribuée pour un projet estimé à 7 094 000 € HT.

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 7 130 000 € HT (valeur mai 2024), et le coût d'opération TTC TDC à 11 292 000 €.

Le coût opération TTC TDC porté par le plan écoles est de 10 226 000 € (travaux Ad'AP et espaces extérieurs payés sur lignes dédiées au PPI).

Cette délibération a pour objet de valider ce coût prévisionnel définitif des travaux, et d'établir en conséquence le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

### I. Contexte et objet de l'opération

Construit dans les années 1970, le groupe scolaire des Vieilles Perrières nécessite une remise à niveau réglementaire et technique, l'amélioration de ses performances énergétiques, ainsi qu'une réorganisation fonctionnelle pour y rendre plus performants les usages. Par ailleurs, face à la hausse des effectifs liés à la fermeture de l'école de la Grette et aux projets urbains à venir dans le secteur, une augmentation de la capacité d'accueil était à prévoir. Dans le cadre du plan écoles et crèches, un projet de réhabilitation lourde a donc été engagé.

Le projet retenu à l'issue d'une procédure de concours était estimé à 7 094 000 € HT de travaux. Après délibération du Conseil Municipal en date du 25/09/2023 validant le choix du lauréat, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 30/10/2023 à un groupement ayant pour mandataire nunc architectes pour un montant de 867 260 € HT.

### II. Projet

Ce projet porte sur :

- la réhabilitation profonde du bâtiment de l'élémentaire, avec augmentation de la capacité d'accueil à 10 classes (8 actuellement),
- la rénovation-extension de la maternelle,
- la déconstruction de la restauration existante et du bâtiment de logements, réalisée en février 2024,
- la reconstruction de la restauration scolaire en l'intégrant au cœur du site, avec une capacité d'accueil de 100 % des effectifs : 144 enfants avec service en self pour l'élémentaire, 96 enfants servis à table pour la maternelle,
- l'amélioration des performances énergétiques avec une consommation projetée en kWhEP/m<sup>2</sup>/an de 37 pour l'élémentaire (-60 % par rapport à la situation actuelle), de 52 pour la maternelle (-50 % par rapport à la situation actuelle), et de 31 pour la restauration,
- la requalification des espaces extérieurs, dont le cheminement au Nord du site.

La traduction du programme et les modifications apportées pour tenir compte des demandes des utilisateurs et des contraintes du site porte le coût prévisionnel définitif des travaux à 7 130 000 € HT (valeur mai 2024).

Dans le cadre de la Démarche Bâtiment Durable Bourgogne Franche-Comté, ce projet a obtenu une labellisation niveau or, qui vient couronner un travail de conception qui a porté une attention particulière sur différentes thématiques, parmi lesquelles :

- l'adaptation aux usages, notamment la prise en compte des démarches d'inclusion (intégration d'une classe et d'une salle d'activité pour enfants sourds ou malentendants, et travail sur l'accessibilité), et la prise en compte des conditions de travail,
- la qualité énergétique avec une recherche de sobriété dans les usages et les choix techniques, et l'intégration d'énergies renouvelables,
- la lutte contre les îlots de chaleur avec la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces extérieurs,
- l'ouverture de l'école sur le quartier avec la création d'un parvis apaisé signalant l'accès à l'établissement depuis la rue.

### **III. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la commande publique, l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle doit être prise en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

L'avenant a donc pour objet d'établir le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, compte-tenu du montant prévisionnel définitif des travaux.

Le nouveau forfait de rémunération est ainsi fixé à 1 007 665 € HT, pour une augmentation de + 140 405 HT (+16,19 %) par rapport au montant initial du marché, soit 168 486 € TTC.

La commission d'appel d'offres du 18/10/2024 émettra un avis sur la passation de cet avenant.

### **IV. Budget d'opération**

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **9 410 000 € HT**, soit **11 292 000 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
<b>Travaux</b> (valeur mai 2024)	<b>8 556 000 €</b>
dont maternelle, élémentaire et restauration	7 500 000 €
dont mise en accessibilité	600 000 €
dont aménagement des cours et lutte contre îlots de chaleur	456 000 €
<b>Honoraires de maîtrise d'œuvre</b>	<b>1 209 198 €</b>
<b>Provision pour aléas de chantier</b>	<b>690 000 €</b>
<b>Provisions pour révisions de prix</b>	<b>281 000 €</b>
<b>Autres frais</b> (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, frais de concours, déménagements, dépenses diverses)	<b>555 802 €</b>
<b>Coût d'opération total Toutes Dépenses Confondues (TDC)</b>	<b>11 292 000 €</b>

### **V. Plan de financement prévisionnel**

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Union Européenne (FEDER)	1 000 000 €
- Etat	1 000 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €
- Agence de l'Eau	150 000 €
- Ville de Besançon	6 640 000 €
- <b>TOTAL HT</b>	<b>9 410 000 €</b>
- TVA à la charge de la Ville	1 882 000 €
- <b>TOTAL TTC</b>	<b>11 292 000 €</b>

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

## **VI. Calendrier prévisionnel**

Les travaux démarreront en juillet 2025. La phase 1 de réhabilitation de la maternelle sera livrée au premier trimestre 2026. La phase de construction de la nouvelle restauration scolaire sera livrée fin 2026. La réhabilitation de l'élémentaire et l'aménagement des extérieurs seront livrés fin 2027.

*Mmes Julie CHETTOUH (1), Marie LAMBERT (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

### **A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant, d'un montant de 168 486 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Vieilles Perrières,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement énoncé dans le rapport et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 3


*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Christine WERTHE  
Conseillère Municipale



Anne VIGNOT

